



**Soirée-réflexion jeudi 23 novembre**  
*Réfugiés : comment répondre au défi de l'hospitalité ?*

*“Modern society calls the beggar bum and panhandler and gives him the bum's rush. But the Greeks used to say that people in need are the ambassadors of the gods. Although you may be called bums and panhandlers you are in fact the Ambassadors of God. The Catholic Worker believes in the personal obligation of looking after the needs of our brother.”*

**Dorothy Day**

Cette soirée d'auto-formation avait pour but de mieux comprendre la situation actuelle des personnes réfugiées et leurs conditions d'accueil dans notre pays, en France. Remettre en perspective historiquement et juridiquement la situation, donner voix à Iqbal, un ami afghan arrivé en France en 2016, entendre le témoignage du JRS (Jesuit Refugees Service) pour réfléchir ensemble à quelles actions concrètes pourraient exister au Dorothy.

### **COMPRENDRE LE CONTEXTE JURIDIQUE ET INTERNATIONAL**

Historiquement au Moyen-Âge le droit d'asile est rattaché à un lieu sous l'autorité ecclésiastique où les personnes poursuivies pouvaient trouver refuge. La Révolution française va initier la réputation de la « France terre d'asile », en lui donnant une forte base juridique: **“Le peuple français donne asile aux étrangers bannis de leur patrie**



**pour la cause de la liberté. Il le refuse aux tyrans** » (art. 120 de la constitution de 1793). Dans les siècles qui ont suivis cet article ne sera pas immédiatement suivi d'effets et une tension perdurera entre l'idéal républicain et les mesures d'accueil mises en place. Dans l'entre deux guerres puis lorsque l'Europe connaît de grands mouvements de personnes déplacées après la deuxième, le droit d'asile est défini internationalement comme un droit de protection accordée à une personne. (article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et convention de Genève de 1951). **A la fin des 1930, la France accueille 1 million de demandeurs d'asile pour une population de 38 millions d'habitants.** A cette époque sont créées les premières formalités administratives de contrôle des personnes réfugiées, par crainte de l'espionnage. Le Haut Commissariat aux réfugiés est créé en 1950.

Il existe des distinctions entre a) une personne "demandeur d'asile" en attente de reconnaissance, b) une personne qui a reçu le "statut de réfugiée" dans son pays d'accueil, c) une personne qui n'a pas accès aux procédures de demande d'asile dans son pays d'accueil, que le HCR reconnaît tout de même comme une personne réfugiée, selon les critères de la convention de Genève et d) une personne immigrée pour des raisons familiales, économiques. **Le HCR constate que 9/10 réfugiés (a,b,c) se retrouvent dans des pays considérés comme économiquement moins développés – et non en Europe. Les principaux pays hôtes de réfugiés sont par ordre d'importance (en volume) sont la Turquie, le Pakistan, le Liban, l'Iran, l'Ethiopie et la Jordanie.** Aujourd'hui le Liban accueille 1,2 millions de personnes pour une population estimée à 6 millions de personnes.

En France en 2016, pour 85244 demandes d'asile (2 fois plus qu'en 1992), 35% de requérants ont obtenu l'asile, c'est-à-dire 26 531 personnes. En Allemagne en 2016, 256 136 demandeurs d'asile ont obtenu le statut de réfugié, 25 375 ont essuyé un refus ou ont été expulsés. **En octobre 2017, Merkel a fixé la limite à 200 000 par an.** Alors que certains pays en voie de développement vivent réellement une crise des réfugiés, on peut se demander si ce terme est adapté pour parler du nombre de personne accueillie en France.

*Témoignage d'Iqbal sur le déroulement d'une procédure d'asile*

## **LES IMPASSES DU DEBAT SUR L'ACCUEIL DES REFUGIES**



Les difficultés actuelles liées à l'intégration de certaines populations immigrées ainsi que la montée de l'islam radical fait naître **un discours mortifère qui prédit le suicide de l'Occident, la guerre interreligieuse**. Or ce discours qui prétend prophétiser conditionne en réalité notre vision des populations nouvellement arrivées et influence notre comportement et donc le cours des événements.

Ce discours s'appuie sur un sentiment d'isolement qui génère de **l'impuissance et une déresponsabilisation des personnes qui renvoie à l'état la charge de s'occuper des réfugiés**. Or les institutions françaises parfois décrites comme « à bout de souffle » permet de justifier une impossibilité d'accueillir des personnes réfugiées (préfectures et juridictions de l'asile saturées, congestion des centres d'accueil, jungle de Calais, camp de La Chapelle). Le système pâtit des détournements de procédures, comme dans le cas d'Albanais qui demandent l'asile alors que l'Albanie est candidate à l'UE et reçoit des fonds importants en conséquence ou dans celui du très bas taux de retour des déboutés de l'asile dans leur pays d'origine; mesure très onéreuse.

Par ailleurs face aux difficultés économiques et au taux de chômage en l'Europe, la capacité des pays européens à accueillir de manière digne et durable est souvent remise en cause.

Aujourd'hui l'état utilise la distinction commune (bien que non juridique) entre les réfugiés politiques et les « migrants économiques ». **Ainsi Macron s'engage à accueillir 10 000 réfugiés d'ici 2019, mais refuse l'accueil aux immigrants économiques.**

Il existe effectivement une hiérarchie dans la persécution des personnes. Accueillir plus largement fragilise-t-il l'accueil des plus menacés ? Dans la réalité ces distinctions sont difficiles à appliquer aux histoires personnelles: un persécuté « politique » l'est forcément aussi « économiquement ». Inversement des formes exploitations économiques relèvent de la persécution politique (ex: esclavage en Mauritanie, formes d'esclavage moderne comme en Libye). Par ailleurs l'insécurité qui règne sur les routes migratoires rend des "migrants économique" éligibles à l'asile après qu'ils aient subi des exploitations le long de leur voyage. Aujourd'hui entre 700 000 et 1 million de migrants sont retenus en Libye et livrés à toutes sortes de trafics. Par ailleurs les catégories actuelles ne prennent pas en compte les nouvelles causes de déplacements forcés liées au changement climatique (désertification, montée des eaux etc.).



A l'inverse les discours d'accueil généreux peut tomber dans le même risque de déresponsabilisation s'il n'est pas accompagné d'engagement personnel et s'il compte uniquement sur l'Etat.

Alors que l'aide au développement est souvent présentée comme « la » solution humainement souhaitable, il faut constater qu'elle n'a pas pour effet de prémunir contre l'immigration. Au contraire, il semblerait que le développement économique accroît la mobilité (les pauvres n'ont pas les moyens de partir, il faut un minimum de revenus pour entreprendre des voyages aussi longs). Est-ce seulement dans le court-terme ?

### **QUELLE PEUT-ETRE NOTRE CONTRIBUTION EN TANT QUE CHRETIEN ?**

Au niveau des principes la position officielle de l'Eglise est claire sur le sujet: « *Les nations mieux pourvues sont tenus d'accueillir autant que faire se peut l'étranger en quête de sécurité et de ressources vitales qu'il ne peut trouver dans son pays d'origine.* » Cette exigence crée un droit pour la personne dans le besoin, qui n'est pas une faveur. La notion de ressources vitales se rattache à l'idée centrale dans la Doctrine Sociale de l'Eglise de la destination universelle des biens.

**Pour sortir des écueils de la déresponsabilisation face à l'état ou du discours de malheur "prophétique", la vision de l'intégration du pape François apporte une appréhension originale de la question de l'accueil et de l'hospitalité des réfugiés.**

En effet une question décisive est rarement posée : *A quoi souhaitons-nous intégrer ces personnes ? Qu'est ce que l'intégration ?* Or, en sept 2015 le pape François lance l'appel suivant : « *Je souhaite **que chaque paroisse, chaque communauté religieuse, chaque monastère, chaque sanctuaire d'Europe accueille une famille*** » Le pape François propose au-delà des débats à l'échelle nationale/mondiale, d'aborder le sujet d'un point de vue local et relationnel : « *Un processus d'intégration commence principalement par la construction des réseaux sociaux, ainsi que des relations d'amitié et de solidarité* ».

Aujourd'hui seule une petite minorité des personnes qui ont obtenu le statut de réfugié en France fréquentent régulièrement des français. Or nous pouvons faciliter leur intégration en tissant des liens personnels avec eux. Face à l'ampleur du phénomène actuel, le pape nous invite à penser notre engagement au sein d'une communauté: « *On*



*répondra aux problèmes actuels par des réseaux communautaires, non par la simple somme de biens individuels.» Laudato Si*

## **ET AU DOROTHY ?**

*Témoignage de JRS et d'Iqbal sur les amitiés créées entre des jeunes réfugiés et des famille d'accueil à Paris*

Une réponse possible du Dorothy: devenir un lieu intégrateur. Pour que le Dorothy puisse répondre à cette mission, deux conditions sont nécessaires: devenir une communauté et y faire régner esprit de fraternité. C'est que nous espérons faire ici.

### **Petites pensées de Dorothy Day : The Duty of Hospitality**

1. People who are in need  
and are not afraid to beg  
give to people not in need  
the occasion to do good  
for goodness'sake.
2. Modern society calls the beggar  
bum and panhandler  
and gives him the bum's rush.  
But the Greeks used to say  
that people in need  
are the ambassadors of the gods.
3. Although you may be called  
bums and panhandlers  
you are in fact  
the Ambassadors of God.
4. As God's Ambassadors  
you should be given food,  
clothing and shelter  
by those who are able to give it.
5. Mahometan teachers tell us  
that God commands hospitality,  
and hospitality is still practiced  
in Mahometan countries.
6. But the duty of hospitality

is neither taught nor practiced  
in Christian countries.

#### **Municipal Lodgings**

1. People who are in need  
are not invited  
to spend the night  
in homes of the rich.
2. There are guest rooms  
in the homes of the rich  
but they are not  
for those who need them.
3. **They are not  
for those who need them  
because those who need them  
are no longer considered  
as the Ambassadors of God.**
4. **So the duty of hospitality  
is no longer considered  
as a personal duty.**



5. So people without a home  
are sent to the city

where hospitality is given  
at the taxpayer's expense.

